

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

La répartition de la population de la Suisse, par altitude

Journal de la société statistique de Paris, tome 45 (1904), p. 180-182

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1904__45__180_0

© Société de statistique de Paris, 1904, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III.

LA RÉPARTITION DE LA POPULATION DE LA SUISSE, PAR ALTITUDE.

Étudier une population d'après sa répartition en altitude n'est point, sans doute, chose nouvelle.

Le *Census* des États-Unis considère, sous ce rapport, la population de l'Union et tous les dix ans, par conséquent, publie, à ce sujet, d'intéressantes observations. En Suisse, la Statistique fédérale, sous la haute direction de M. Guillaume, indique pour chaque commune de la Confédération, à côté du chiffre de la population, sa hauteur au-dessus du niveau de la mer. Mais, sauf d'une façon très générale, la répartition de la population par altitude n'est pas l'objet d'une étude particulière. C'est cette étude que nous voudrions tenter dans le présent travail, en nous aidant des documents publiés par la Statistique fédérale et d'autres obligeamment mis à notre disposition par M. le directeur de la Statistique suisse.

Notre étude portera sur deux points : I. Répartition en 1900 de la population par altitude, non seulement dans l'ensemble de la Suisse, mais suivant les cantons et les grandes régions du pays ; — II. Mouvement comparé de la population suisse par altitude, à différentes époques données.

I.

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ALTITUDE EN 1900.

Examinons, en premier lieu, la répartition de l'ensemble de la population suivant les différentes altitudes. En consultant le tableau ci-dessous qui indique cette distribution, on est de suite frappé de la très forte proportion qu'accuse la population localisée entre 400 et 600 mètres de hauteur. C'est en effet à cette altitude, sur le plateau suisse, au pied des grandes montagnes, qu'habite l'immense majorité de la population. A elle seule, cette catégorie d'altitude renferme plus de 1 800 000 habitants, soit plus de la moitié (exactement 54,5 p. 100) de la population totale.

Le phénomène est encore plus sensible, si on considère la région comprise entre 400 et 500 mètres, c'est-à-dire celle du vrai plateau helvétique ; à cette hauteur, vivent plus de 1 200 000 habitants, soit environ 36 p. 100 du total. C'est à ce niveau que se trouve la cote d'altitude de plus de 900 communes de la Suisse sur un total de 3 000 environ, soit 30 p. 100. On peut donc considérer cette cote de 400-500 mètres comme le niveau le plus général de l'habitat de la population en Suisse.

En effet, qu'on descende au-dessous de cette altitude ou qu'on monte plus haut, et, de suite, la proportion de la population baisse d'une façon très sensible. Au-dessous de 400 mètres, la Confédération ne compte plus que 525 000 habitants, seulement 16 p. 100 du total, et cette proportion est encore plus restreinte si l'on regarde la population vivant au-dessous de 300 mètres d'altitude.

TABLEAU.

La population de la Suisse répartie par altitude (1900).

Altitude.	Nombre de communes.	Population.	Proportion pour 100 à la population totale.
Moins de 300 mètres	67	190 000	5,4
De 301 à 400 mètres . . .	238	335 000	10,0
De 401 à 500 —	910	1 209 000	38,5
De 501 à 600 —	562	605 000	17,8
De 601 à 700 —	366	355 000	10,3
De 701 à 800 —	295	230 700	6,8
De 801 à 900 —	167	141 000	4,2
De 901 à 1 000 —	94	83 700	2,2
De 1 001 à 1 500 —	275	142 000	4,2
Plus de 1 500 mètres	50	24 000	0,7
	<u>3 024</u>	<u>3 315 400</u>	<u>100,0</u>

A cette hauteur, nous ne trouvons plus que 190 000 habitants, soit 5,7 p. 100 de la population totale. La Suisse ne possède qu'une faible partie de son territoire au-dessous du niveau de 300 mètres : cinq cantons seulement ont une portion de leur superficie située à cette altitude. Ces cantons sont Bâle-Ville et les Grisons, pour 2 communes chacun ; Argovie et Bâle-Campagne, pour 5 et 7 communes ; enfin, le Tessin, pour 51. Le total des localités de cette catégorie n'est donc que de 67, ne surpassant pas de beaucoup le total des communes que nous trouverons à plus de 1 500 mètres d'altitude (52) : le même nombre de localités se trouve à peu près dans les deux catégories extrêmes de l'altitude. La forte proportion du Tessin n'a rien que de naturel, au point de vue géographique, une partie notable de sa population étant groupée près des lacs Majeur et de Lugano, dont l'altitude moyenne est, en effet, inférieure à 300 mètres.

Les cantons d'Argovie et Bâle-Campagne appartiennent à la vallée du Rhin et Bâle-Ville, extérieure à la Suisse, se rattache plutôt à la plaine alemannique, dont elle commande l'entrée. Quant aux Grisons, il peut sembler plus étrange que ce canton des grandes Alpes ait une partie de son territoire à une aussi faible altitude ; mais les communes de cette catégorie font partie du val Maesa, que les Grisons accaparèrent autrefois, pour avoir leurs communications avec le Tessin et l'Italie.

La déclivité rapide des Alpes vers le sud explique comment nous rencontrons de ce côté la majeure partie des localités situées à une très faible altitude. Au nord, l'altitude minima est donnée par la ville même de Bâle, à 273 mètres. Au sud, ce minimum encore plus accusé se trouve dans une petite localité du lac Majeur, Ascona, à 202 mètres. C'est le niveau minimum de la Suisse. Mais, tandis que de la ligne des Alpes (au Saint-Gothard) à cette commune, la distance à vol d'oiseau n'est que de 45 kilomètres, elle est de 135 kilomètres des Alpes à Bâle : ce simple fait montre quelle différence d'altitude existe entre les deux versants des Alpes et leur influence nécessaire sur le groupement des populations à une altitude déterminée.

Au-dessus du niveau de 500 mètres, la population est encore relativement considérable. Dans l'ensemble, presque la moitié de la population suisse habite à une altitude supérieure à 500 mètres. On compte, dans cette catégorie, un total de 1 580 000 habitants sur les 3 315 000 du total, soit 47,2 p. 100.

Bien entendu, plus on monte, plus la population diminue. De 500 à 600 mètres, la population est encore importante : plus de 600 000 habitants vivent à cette altitude, ou 18,1 p. 100 du total. Du reste, par rapport au niveau moyen de la Suisse, cette région n'est pas encore la montagne proprement dite : elle y confine et appartient plutôt au plateau. Comme nous le constaterons plus bas, des groupements populeux y existent encore ; elle renferme un grand nombre de communes, 560, et leur population moyenne (1 120 hab.) est peu inférieure à celle des communes situées de 400 à 500 mètres (1 330), région où, comme nous l'avons vu, se trouve la plus forte proportion de la population.

Mais avec les autres catégories d'altitude, le nombre des communes et la population baissent sensiblement. Au-dessus de 600, 700, 800 et 900 mètres, le chiffre des localités descend respectivement à 367, 295, 167 et 94, et la population à 355 000, 230 000, 141 000 et 83 000. Il y a donc encore un groupement assez considérable, de 600 à 800 mètres, surtout de 600 à 700 : il égale presque la population située de 300 à 400 mètres (335 000), mais le chiffre moyen de la commune est notablement inférieur (860 hab. au lieu de 1 420). Enfin, au-dessus de 1 000 mètres, on compte encore 325 communes dont 50 dépassent 1 500 mètres d'altitude ; la population globale dépasse, pour ces localités, le total de 160 000 habitants dont 24 000 à peu près pour la dernière catégorie : elle ne représente plus que 0,7 p. 100 de la population suisse.

Plus nous allons vers les extrêmes, plus diminue le nombre des cantons qui y sont représentés par une partie quelconque de leur population. Par exemple, de 400 à 500 mètres d'altitude (niveau moyen de la Suisse), dans la région qui renferme la majeure proportion de la population, presque tous les cantons (22 sur 25) sont représentés ; il y en a encore 21 de 500 à 600 mètres et 19 de 600 à 700 et 800 mètres. Mais de 300 à 400 mètres il n'y en a plus que 11 et, comme nous l'avons vu, seulement 5 au-dessous de 300 mètres. De même, 11 cantons seulement figurent au-dessus du niveau de 1 000 mètres et 5 au-dessus de 1 500 mètres. La très grande majorité des communes de cette dernière catégorie (36 sur 50) appartient aux Grisons ; le reste au Valais (12), à Uri et au Tessin (1 chacun). Les localités les plus élevées sont au-dessus de 1 800 mètres d'altitude ; on en compte 5, et le niveau maximum est donné par Chandolin dans le Valais et Avers dans les Grisons, avec une hauteur respective de 1 936 et 1 949 mètres.

Nous avons vu que la majeure partie de la population suisse vit de 400 à 600 mètres d'altitude. C'est à cette hauteur que se rencontre la plus forte proportion de la population de tous les cantons sauf Fribourg, les deux Appenzell, les Grisons et le Valais, où elle est à une altitude supérieure et, d'autre part, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, le Tessin et Genève, où se produit le phénomène inverse. Même les cantons forestiers, Uri, Schwitz et les deux Unterwalden ont la majorité de leur population de 400 à 600 mètres, vu le nombre et l'importance plus grande des localités situées sur le bord du lac des Quatre-Cantons ou dans les vallées qui y débouchent. Mais la proportion de la population située à ce niveau varie beaucoup d'un canton à un autre, en raison des différentes régions géographiques qui forment le canton lui-même.

(A suivre.)

Paul MEURIOT.
